



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers
conservés à Saint-Hernin (Finistère)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine (hors classe),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 4 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Hernin, propriétaire, en date du 2 juillet 2019, portant adhésion au classement,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- calice et patène - 1783 - Hauteur : 26.7 cm, Diamètre du pied : 14,30 cm, Diamètre de la coupe : 8,9 cm - attribué à Pierre Germain, orfèvre ;
- ciboire - XVII^e siècle - Hauteur : 27.9 cm, Diamètre du pied : 13 cm, Diamètre de la coupe : 11,6 cm - orfèvre inconnu.

conservés dans l'église paroissiale de Saint-Hernin (Finistère) et appartenant à la Commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles et le propriétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **27 AOÛT 2019**

La Préfète


Michèle KIRRY